

AB CONCEPT MEUBLES

Société à responsabilité limitée (SARL)

au capital social de 1000 €

zi de chataigniers les 4 chemins 83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

RCS FREJUS 933376410

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 29/04/2026

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 38 BLV DU PONANT 83700 SAINT RAPHAEL, en remplacement de l'ancien siège social, situé au zi de chataigniers les 4 chemins 83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS à compter du 29/04/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Gérant de sion gilles, pour cause de démission en date du 30/03/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Les Associés décident de nommer M. alain BEY, résidant 38 BLV DU PONANT 83700 SAINT RAPHAEL, de nationalité française, né(e) le 29/10/1967 à SAINT RAPHAEL 83700, en qualité de Gérant à compter du 30/03/2026.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

Les Associés décident de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 6 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

GILLES SION, associé(e)

Gilles Sion

sion gilles, ancien Gérant

Sion Gilles

M. alain BEY, nouveau Gérant

Alain Bey

✓ Certifié par  yousign